

## Compte-rendu du CTL du 20 septembre 2017

### Ordre du jour

- 1 ) Nouvelle organisation des missions domaniales et nouvelle définition du représentant local de RRPIE (pour information)
- 2) Modification de RAN (pour avis) puis finalement (pour information)
- 3) ASR 2018 (pour information)
- 4) Réforme territoriale des commissions des Impôts directs et des taxes sur le chiffre d'affaires (pour avis ) puis finalement (pour information)
- 5) Présentation de la cartographie du tissu socio-économique et fiscal du Gard (pour information)
- 6) Questions diverses

**Une déclaration liminaire solidaires finances publiques a été lue en début de séance sur le thème du périmètre des RAN (jointe à l'envoi).**

Le directeur en début de séance nous informe que les points 2 et 4 ne sont plus pour avis mais pour information.

**1 Nouvelle organisation des missions domaniales et nouvelle définition du représentant local de RRPIE (pour information) :**

Il s'agit pour résumer d'une

régionalisation des missions domaniales à compter de septembre 2017.

En matière de politique immobilière de l'état, le RDPIE (Représentant départemental de la politique immobilière de l'état) devient un Correspondant Départemental (CPDIE) du RRPIE (Représentant Régional) à la tête d'une équipe composée d'un A+ et 3 A, pour le Gard, localisée à Toulouse. Olivier JOUVE est le CPDIE du Gard.

En matière de gestion, le département conserve un Service Local des Domaines (SLD), service de proximité (sorte de « Front Office ») qui traitera les dossiers courants (3 agents pour le Gard). En région, sont créés 11 Pôles de Gestion Domaniale, « Back office » chargés des opérations immobilières complexes.

En matière d'évaluation, implantation de 59 Pôles d'Evaluation Domaniales : 31 ne gèrent que leur département, 28 ont un périmètre sur d'autres départements, comme le Gard qui gère la Lozère. La mission d'évaluation était exercée dans 101 départements, 42 la perde...

De plus, cette réforme exclut les communes de moins de 2 000 habitants qui ne sont plus autorisées à solliciter un avis domanial.

Pour finir, le relèvement des seuils de

saisine pour les prises à bail et les acquisitions (passé de 75 000 € à 180 000 € en matière d'acquisition), réduit de fait le nombre de dossiers.

**Commentaire de Solidaires Finances Publiques :**

**Sous couvert d'une professionnalisation de la mission, l'état se désengage une fois de plus.**

**Est-ce que ce ne sont pas les communes les plus petites, les plus fragiles, qui ont le plus besoin de l'expertise d'un service de l'état ?**

**L'augmentation des seuils, justifiée par un marché immobilier haussier, réduit la volumétrie de la charge de travail mais aussi les effectifs ...**

**A terme « le seuil critique » en nombre d'agents sera vite atteint pour certaines équipes qui n'auront plus de viabilité.**

**Cette réforme n'est probablement que le premier étage de la fusée « abandon de la mission » après un second étage d'ici probablement 3 ans de re-concentration régionale...**

**2 Modification de RAN (pour avis) puis finalement (pour information)**

**Solidaires Finances Publiques lors de la préparation de ce CTL, a pris l'attache de nos représentants Nationaux sur ce sujet.**

**Ils se sont étonnés de ce projet, les fusions de RAN étant actuellement suspendues.**

Le directeur nous précise qu'il a souhaité mettre ce sujet à l'ordre du jour afin d'avoir un débat sur les RAN du département.

Dans les documents préparatoires, la direction considère que la cartographie des RAN du Gard ne permet plus une allocation optimale des ressources qui réponde aux besoins métiers. La RAN du VIGAN ne compte plus que deux communes.

**Commentaire de Solidaires :**

**Effectivement à force de supprimer les trésoreries il ne reste que Le Vigan et St Hippolyte du Fort mais cela ne justifie en rien d'agrandir la RAN de Nîmes déjà trop grande.**

La direction fait le constat que la RAN du VIGAN est peu attractive en raison notamment de sa situation géographique et de ses vacances récurrentes et comporte des volumes d'emplois faibles par comparaison aux autres RAN.

**Commentaire de Solidaires :**

**La situation géographique justement du Vigan fait que la RAN de Nîmes va représenter plus de la moitié du département (du Vigan en passant par Nîmes jusqu'à St Gilles et Aigues Mortes)**

La direction évoque que la gestion conjointe des postes de Quissac et de St Hippolyte du Fort n'a pu être mise en œuvre de façon complète en raison de l'appartenance des postes à des RAN différentes :

St Hippolyte du Fort RAN du VIGAN  
Quissac RAN de NIMES

### Commentaire de Solidaires :

**La fusion ou la gestion conjointe de ces deux trésoreries n'est nullement gênée par l'appartenance à 2 RAN.**

**La direction a proposé 3 solutions :**

- **Fusion RAN NIMES et LE VIGAN**
- **Fusion RAN ALES et LE VIGAN**
- **Agrandissement RAN VIGAN en intégrant la commune de Quissac.**

C'est cette dernière solution qui a été retenue par le président. Cependant elle ne pourra être effective qu'avec sa mise à l'ordre du jour d'un CTR.

**A noter qu'en 2017 cette question a été retirée de l'ordre du jour du CTR du 6 juillet 2017. On peut douter de la rapidité de la modification des RAN du Gard !**

**Solidaires Finances Publiques revendique l'affectation la plus fine possible dès le niveau national, c'est à dire sur la commune et sur le métier « précis ».**

### **3 ASR 2018 (pour information)**

1) Fusion de la Trésorerie d'Aramon avec la Trésorerie de Remoulins :

date d'effet 01/01/2019

La fusion se fera sur un nouveau bâtiment en cours de réalisation sur la commune de Remoulins.

2) Fusion de la Trésorerie de Quissac-Sauve avec la Trésorerie de St Hippolyte du Fort

Fusion reportée au 01/01/2019

Cette nouvelle trésorerie se situera sur Quissac

(futur siège de l'intercommunalité) dans un nouveau bâtiment à définir.

### 3) Création du SIP « Camargue »

La création du SIP Camargue est issue de la restructuration qui permet de créer deux structures : 1 SIP à Nîmes 1 SIP Camargue.

L'implantation du SIP camargue à Vergèze devient de plus en plus hypothétique. Pour des questions budgétaires l'état n'investira pas dans un nouveau bâtiment. Il faudra donc trouver un investisseur (comme à St Privat des vieux) où nous serons locataire à terme.

Dans l'attente la direction souhaite fusionner les 3 SIP et SIE.

2 SIP et 2 SIE dont le périmètre serait à confirmer. La Direction après avoir envisagé des périmètres distincts reconsidère sa position à la demande de la DG.

Pour les SIP, la RN 113 serait la frontière Nord Sud, suite aux conclusions du groupe de travail.

Pour les SIE une étude devra déterminer si ce périmètre s'avère pertinent.

### Commentaire de Solidaires

**Notre maillage, nos structures et nos emplois sont devenus des variables d'ajustement.**

**Solidaires Finances Publiques s'oppose et dénonce la contradiction d'une présence territoriale réduite qui met à mal le service rendu au public et la qualité de nos missions.**

#### **4 Réforme territoriale des commissions des Impôts directs et des taxes sur le chiffre d'affaires (pour avis ) puis finalement (pour information)**

La commission départementale ID TCA présidée par un magistrat du Tribunal Administratif et composée de représentants des contribuables et des agents de l'administration fiscale est compétente pour émettre un avis en cas de désaccord persistant entre les contribuables et l'administration fiscale dans le cadre de procédures de contrôles fiscal en cours.

Il s'agit d'une réforme territoriale portant sur le périmètre de compétence géographique élargi au Vaucluse et à la Lozère.

Le secrétariat gèrait une quinzaine de dossiers par an avec cette réforme cette activité devrait tripler.

#### **5 Présentation de la cartographie du tissu socio-économique et fiscal du Gard (pour information)**

William ROUAULT nous a présenté la cartographie du tissu socio-économique et fiscal du Gard sur la base des chiffres INSEE en 2012 et 2014 et sur les données fiscales de DDFIP du Gard SIRIUS ET MEDOC 2014, 2015 et 2016.

Etude sur :  
 les plus grandes communes : Nîmes Alès Uzès Bagnols sur Cèze, Le Grau du Roi et LeVigan

Six bassins de vie :

Nîmes  
 Alès  
 Uzès  
 Littoral Gardois  
 Le Gard Rhodanien  
 le Bassin viganais  
 L'Uzège

les critères utilisés :  
 Démographie , Revenu Fiscal, Régime Imposition , Compétence, fiscalité locale.

La population :  
 2012 : 725 000 hab  
 2014 : 736 000 hab

Un accroissement de la population gardoise supérieur à la moyenne nationale avec une répartition globalement homogène sur le territoire.

Structure de la population :

	2012	2014
-30 ans	35 %	30 %
+30 ans et -60 ans	40 %	40 %
+60 ans	25 %	30 %

Typologie d'emplois :  
 Catégorie Socio Professionnelle :

2/3 des ménages (ouvriers et employés) se retrouvent sur le littoral gardoise  
 les retraités sont sur Alès et le Vigan  
 Les professions libérales et Cadres supérieurs qui représentent 7 % de la population sont sur le Gard Rhodanien.

Le revenu Disponible Mensuel par Unité de Consommation (Après déduction des impôts et des charges financières) :  
 En 2012 ? 50 % de la population dispose de moins de 1500 € /mois de revenu disponible.  
 Pour la métropole 1642 € / mois  
 - A villeneuve les avignon :2029 € / mois  
 - Le Viganais : 1307 € /mois

58 % de propriétaires et 59 % au niveau national

55,5 % de non imposables et 58 % en 2015 pour une moyenne nationale de 51 %,

L'IR moyen est de 1374 €

Les Dossiers à Fort Enjeu (DFE) :  
2014 : 583 dossiers  
2015 680 dossiers

Ces dossiers sont essentiellement sur les SIP de Nîmes Ouest et Bagnols sur Cèze.

ISF :  
2500 à 2600 dossiers ISF dont :  
Les plus de 10 millions euros de patrimoine sont sur Bagnols et Nîmes Ouest essentiellement.

Une vingtaine de dossiers représentent plus de 20 Millions d'euros de patrimoine.

Les droits d'enregistrement : 6 millions d'euros en droit de succession

Population d'entreprises :

2014 : 47 000 entreprises environs  
2017 : 51 000 entreprises environs qui représente 74 000 établissements,

la moitié sont sur le bassin Nimois, les 3/4 sont concentrés sur Nîmes, Alès et Bagnols

4,4 % sont concentrés sur le littoral,

Baisse constante des créations d'entreprises

Taux de Chômage :  
16,8 % en 2012

17,4 % en 2017  
20 % à Alès  
26 % à la Grand Combe

L'activité essentielle dans le Gard est le commerce et les services  
95,7 % ont moins de 10 salariés et les 3/40 ont 1 salarié seulement/

Les micro entrepreneurs (anciennement auto entrepreneur) :

5575 en 2014  
5723 en 2017

Fiscalité :  
2/3 des entreprises relèvent de l'IR et sur le 1/3 restant 2/3 relèvent du régime micro,

80 millions d'euros de CICE dont 8 millions à l'IRPP.

Compétence Contrôle :  
En 2014  
95 % dépendait de la DDFIP  
4,5 % de la DIRCOFI  
0,5 % de la DVNI

## 6 Questions diverses

**Solidaires a évoqué les difficultés à l'existence d'un seul Terminal Paiement Électronique (TPE) pour les SIE.**

**Solidaires a évoqué également un protocole à établir entre la répartition des compétences SIP et CDIF concernant l'accueil et le traitement des réclamations de la taxe foncière.**